



# Coalition des familles homoparentales

**Bulletin de liaison - VOLUME XV - N° III – mars 2014**

## **La Coalition recrute des animateurs pour donner des formations**

**Plus de 8000 professionnels formés... et des milliers d'autres à venir!**

Depuis 2009, la CFH offre des séances de formation à l'intention du personnel travaillant auprès des jeunes. Les formations visent à sensibiliser les professionnels travaillant dans les écoles et dans les organismes communautaires aux réalités de nos familles et aux impacts de l'homophobie sur les jeunes et leur entourage. Une trousse d'intervention comprenant une diversité d'outils et de ressources est donnée à toutes les personnes qui suivent la formation afin de favoriser des pratiques plus inclusives. La formation a été développée en concert avec des équipes de recherche de l'UQAM et de l'Université McGill, avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Jusqu'à maintenant, environ 20 personnes, membres de la CFH, des parents comme futurs parents, à Montréal et à Québec ont été impliqués dans les activités de formation. Face au succès des formations dispensées à ce jour et dans la foulée de la loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation à l'école, les formations sont de plus en plus populaires. Nous sommes présentement à la recherche de nouveaux animateurs pour répondre à ces besoins croissants de formations.

Le témoignage de deux nouvelles formatrices : pour susciter votre intérêt à vous joindre à notre équipe !

### ***Rachel Benoît est animatrice depuis près d'un an:***

Mes premiers contacts auprès de la CFH date de 2010; ma conjointe et moi désirions participer aux ateliers d'informations à l'intention de futurs parents. Quelques mois plus tard, j'ai reçu un courriel de la CFH visant à recruter de nouveaux formateurs. J'ai aussitôt contacté Mona pour me porter volontaire. J'ai alors commencé la formation des animateurs donnée par la Coalition. M'impliquer, c'était entre autres pour moi une façon de rencontrer des parents LGBTQ et d'échanger avec eux. Plus largement, je sentais qu'une telle implication pouvait avoir des impacts profonds sur les mentalités et favoriser une plus grande ouverture d'esprit.

Depuis près d'un an, j'ai co-animé près d'une dizaine de formations auprès de publics variés : futurs enseignants au primaire et au secondaire, intervenants travaillant en petite enfance, personnel en milieu hospitalier, étudiants à la maîtrise et au doctorat en psychologie, psychoéducation, travail social. Je garde de ces expériences plein de belles rencontres, des échanges passionnants sur l'intervention auprès des jeunes et la nécessité d'outiller activement les professionnels sur les questions LGBTQ. Les témoignages des participants sont sans équivoque : nos formations répondent à d'importants besoins.

Depuis 15 ans, j'ai fait plusieurs choses en éducation et en intervention communautaire au Québec et à l'international. Depuis quelques années, je suis fortement motivée à m'ancrer davantage au niveau local, dans ma communauté. Animer pour la Coalition fait écho à ce souhait : j'ai véritablement l'impression de contribuer à changer le monde en faveur d'une plus grande inclusion sociale.

---

**Elana Wright est également animatrice depuis un an :**

Lorsque que notre fils Stelio a débuté la maternelle, nous avons pris conscience qu'un jour ou l'autre il allait être confronté à l'homophobie. C'était inévitable, en dépit des efforts que nous avons fait pour bien le préparer à l'école.

J'ai alors découvert qu'il y avait un moyen pour lutter contre l'homophobie dans les écoles québécoises. J'ai eu l'opportunité de faire une différence et de promouvoir le changement en formant les enseignants à intervenir face à l'homophobie dans leur classe, les corridors et les cours d'école.

Grâce à leur amour pour leurs enfants, des parents gais et lesbiens comme nous sont engagés à rendre les écoles québécoises des espaces sans homophobie. Les ateliers de trois heures donnés par la CFH à l'intention des enseignants et futurs enseignants sont animés par des mères lesbiennes et des pères gais (et des futurs parents). Leur passion pour le sujet peut s'observer à chaque fois qu'ils donnent un atelier. C'est cet engagement et cette passion qui nous ont motivés à former des milliers d'enseignants seniors, débutants et en devenir.

La formation débute en démystifiant les mythes associés aux familles homoparentales ainsi qu'à l'homosexualité en général. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des données de recherches sur l'état de l'homophobie et son impact dans les écoles du Québec. Enfin, nous donnons à tous les enseignants des ateliers clé en main ainsi qu'une diversité de ressources pédagogiques. Ces outils leur permettent de développer des plans de leçons appropriés de la maternelle à l'école secondaire ainsi que d'utiliser des stratégies concrètes de lutte contre l'homophobie. Selon les questionnaires d'évaluation des formations, les enseignants qui participent aux ateliers en sortent avec les habiletés et les ressources dont ils ont besoin pour intervenir et pour enseigner aux enfants des notions sur la diversité familiale et le respect.

Depuis que j'ai suivi la courte formation des formateurs donnée par la CHF et que je me suis jointe à l'équipe des animateurs, je suis allée dans des écoles primaires, des polyvalentes, des CEGEP ainsi que dans des universités. J'ai vraiment l'impression que je fais une différence pour nos enfants. Je peux véritablement voir dans les yeux des enseignants et étudiants qu'ils prennent conscience de l'impact de l'homophobie. Ils quittent les ateliers motivés à agir et prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que leur classe accueille toute la grande diversité de familles que nous créons.

---  
Bref, si vous êtes une personne intéressée à faire un changement et travailler à l'édification d'un monde plus inclusif, joignez-vous à notre équipe de formateurs!

Nous sommes à la recherche de profils de personnes diversifiées (secteurs d'emploi, professionnels, étudiants, appartenances ethnoculturelles), parents ou futurs parents LGBTQ pour se joindre à notre équipe d'animateurs. Nous privilégierons les personnes répondant aux points suivants :

- Expérience en animation et /ou facilité à communiquer oralement devant un groupe;
- Avoir un bon contrôle des émotions et faire preuve de diplomatie;
- Être à l'aise en français (bilinguisme français-anglais est un atout);
- Avoir un horaire de travail et/ou d'étude souple et pouvoir consacrer au moins une journée complète par mois à la formation;
- Être prête à se déplacer à l'occasion;
- Être disponible pour participer à la formation des animateurs donnée par le CFH. Cela inclut :

*L'observation d'un minimum de deux formations de trois heures au cours du printemps et de l'été 2014;  
La participation à une formation structurée en deux fins de semaine intensives au cours de l'automne 2014.*

Si vous êtes intéressés, contactez-nous, avant le 30 mars afin qu'on planifie une entrevue : [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org) or 514-878-7600.

.....  
**Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org) ou par la poste à CFH, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 405, Montréal (Québec) H2Y 1E6**  
.....

# Les nouvelles en bref à mars 2014

## Les nouvelles du Québec

**18 novembre 2013** – La Coalition des familles homoparentales applaudit la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour sa décision récente de modifier ses formulaires d'admission dans le but de refléter la diversité familiale. Le 23 octobre 2013, la CSDM a voté à l'unanimité pour remplacer les termes « père » et « mère » par le mot « parent » sur tous les formulaires accessibles sur ses sites intranet et Internet, de même que sur tous les formulaires utilisés par les écoles de la CSDM sur lesquels apparaissaient les mots « père » et « mère ». Ainsi, la CSDM répond au principal objectif du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 du gouvernement québécois, en adaptant les services au public aux besoins des minorités sexuelles et en modifiant, lorsque nécessaire, la terminologie employée dans les documents administratifs pour refléter la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*.

En juin 2002, il y a maintenant plus de dix ans, la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, octroyant ainsi des droits conjugaux et parentaux aux couples homosexuels. Le Directeur de l'état civil a également modifié ses formulaires à la suite de l'adoption de cette Loi.

« C'est très important pour nos enfants que leur réalité familiale se reflète à l'école, à tous les niveaux, y compris sur les différents formulaires utilisés par les écoles et dans les lettres envoyées à la maison pour les parents. Les enfants voient ces documents à l'école – c'est là qu'ils apprennent à les lire! Leur sentiment d'appartenance et de fierté envers leur famille est renforcé lorsque la réalité de leur famille est reconnue. Et ce changement est également important pour tous les enfants qui ne vivent pas dans des familles traditionnelles », a déclaré Gary Sutherland, président de la Coalition des familles homoparentales. La Coalition a contacté toutes les commissions scolaires du Québec pour les encourager à faire également ces changements. En date du 15 février 2014, six autres commissions scolaires avaient emboîté le pas, soit la *English Montréal School Board*, la Commission scolaire de la Capitale (ville de Québec), la Commission scolaire Harricana (Amos) et la Commission scolaire des Hautes-Rivières (Saint-Jean-sur-Richelieu). La Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (toutes deux à Montréal) nous ont écrit pour nous dire qu'elles avaient l'intention de modifier leurs formulaires dans un avenir rapproché.

**6 décembre 2013** – L'Assemblée nationale du Québec adopte un amendement de son Code civil en retirant la condition selon laquelle toute personne demandant un changement légal de son identité de genre devait d'abord subir une chirurgie pour changement de sexe. Après l'amendement, le Code civil du Québec maintient la condition que seul un majeur domicilié au Québec depuis au moins un an et ayant la citoyenneté canadienne peut obtenir la modification de la mention du sexe figurant sur ses pièces d'identité. Toutefois, le Code civil indique maintenant que cette modification « ne peut en aucun cas être subordonnée à l'exigence que la personne a subi quelque traitement médical ou intervention chirurgicale que ce soit ».

Les militants des droits des transsexuels ont dit que bien que l'amendement rende le Code civil « moins discriminatoire », les exigences en matière d'âge, de citoyenneté et de lieu de résidence introduisent toujours de la discrimination envers la communauté trans. « Il nous reste encore des batailles à mener dans ce dossier, en ce qui a trait aux mineurs et aux nouveaux arrivants », a dit Marc-Antoine Cloutier, directeur général de la Clinique juridique québécoise *Juripop*.

Un projet de loi fédéral visant à inclure « l'identité de genre » et « l'expression de genre » comme droits protégés dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et dans le Code civil est présentement devant le Sénat.

**10 décembre 2013** – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse décerne le Prix Droits et Libertés 2013 à Steve Foster, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle aux avancées des droits et libertés des membres des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT), lors d'une cérémonie à laquelle ont participé plus de 125 personnes à Montréal.

Steve Foster dirige les destinées du Conseil québécois LGBT depuis 2006. Il a joué un rôle rassembleur au sein des organismes LGBT, coordonné et encouragé les échanges entre le milieu communautaire et le milieu politique, dénoncé les propos homophobes dans les médias, et donné une voix aux personnes les plus vulnérables à la discrimination, notamment la communauté trans. Il a reçu de nombreux appuis de groupes communautaires et de personnalités qui ont souligné son engagement, sa crédibilité, son intégrité et sa très grande disponibilité malgré un emploi du temps chargé.

**6 février 2014** – Le drapeau arc-en-ciel a flotté au-dessus de l'hôtel de ville dans le Vieux-Montréal pour la durée des Jeux olympiques d'hiver. La communauté LGBT locale a salué ce geste d'appui envers les protestations contre les pratiques oppressives et discriminatoires à l'égard des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres en Russie, où les Jeux ont eu lieu.

« Le Conseil québécois LGBT est heureux de cette réponse favorable et rapide du bureau du maire, particulièrement parce que Montréal a été une ville hôte des Jeux olympiques », a affirmé Steve Foster, le directeur général du Conseil québécois. « Par ce geste, nous symbolisons la fraternité et la solidarité des Montréalais », a affirmé Denis Coderre, maire de Montréal. La ville de Québec a également hissé le drapeau arc-en-ciel.

Le Conseil québécois LGBT et Équipe Montréal ont ouvert une maison de la Fierté au cœur du village gai dans l'ancien Gotha Lounge pour faire la promotion de l'égalité dans le sport et dénoncer les violations des droits de la personne dans la communauté GLBT du monde entier.

## Les nouvelles Canadiennes

**15 décembre 2013** – Une consultante canadienne a reçu des dizaines de milliers de dollars pour recommander des clients à un soi-disant complot de « vente de bébés » aux États-Unis, selon un document de procédure déposé alors que la toute première poursuite en vertu de la loi sur les traitements de fertilité de ce pays s'est soldée par un plaidoyer de culpabilité de la part de Leia Picard. Mme Picard et son entreprise, *Canadian Fertility Consultants* (CFC), ont été condamnées à une amende de 60 000 \$ pour des infractions à la loi fédérale. Celles-ci comprennent le paiement illégal de droits à des femmes pour avoir donné des ovules ou avoir agi comme mères porteuses. La Loi sur la procréation assistée, conçue pour prévenir la commercialisation de la « procréation assistée », permet seulement le remboursement de dépenses légitimes.

L'exposé conjoint des faits soumis par la défense et la poursuite ouvre une rare fenêtre sur le monde de la maternité de substitution, alors que les « porteuses » recrutées par Mme Picard sur Craigslist et Kijiji recevaient une prime de 7 500 \$ pour donner naissance à des jumeaux ou pour subir une césarienne – en plus d'honoraires fixes allant jusqu'à 24 000 \$.

Les révélations les plus frappantes du document, toutefois, portent sur un réseau de vente de bébés aux États-Unis. Hillary Neiman, une avocate du Maryland, et deux autres Américaines avaient organisé l'insémination in vitro de plusieurs mères porteuses en Ukraine. Les enfants à naître étaient offerts lorsque la grossesse atteignait le deuxième trimestre – un processus qualifié de « création d'êtres humains pour la vente » par un autre avocat. Les Américaines prétendaient à tort que les mères porteuses avaient signé des contrats avec les « parents cibles » avant l'insémination, une exigence, même en vertu des lois américaines les plus libérales, mais que ces parents s'étaient retirés de l'entente.

L'exposé des faits soutient que Mme Neiman, qui a été condamnée à une peine d'emprisonnement pour son rôle dans l'affaire, a payé à Mme Picard, à trois reprises, un montant de 10 000 \$ pour lui avoir recommandé de futurs parents, qui ont versé à l'avocate américaine jusqu'à 150 000 \$ pour des bébés nés des mères porteuses. La consultante canadienne, qui a des bureaux en Ontario et en Colombie-Britannique, n'a cependant pas « sciemment » participé à la fraude américaine, affirme l'exposé des faits. Elle ignorait la véritable nature du stratagème américain, a dit son avocat, Frank Addario.

**29 décembre 2013** – Le ministre canadien des Affaires étrangères a écrit à son homologue russe pour dénoncer les lois homophobes de ce pays tandis que des athlètes canadiens se préparaient pour les Jeux olympiques d'hiver de Sotchi. « À l'approche des Jeux de Sotchi, le Canada demeurait préoccupé par la loi adoptée en juin 2013 qui

interdit la "propagande des relations sexuelles non traditionnelles chez les mineurs" », a écrit John Baird dans une lettre adressée à Sergey Lavrov, le ministre russe des Affaires étrangères. « Nous encourageons la Russie à accorder à l'ensemble de ses citoyens, y compris aux visiteurs étrangers – toute la protection liée aux droits de la personne, y compris contre la violence, la discrimination ou le harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle », a poursuivi M. Baird dans la lettre obtenue par le *The Globe and Mail* et d'autres bureaux de presse.

La loi exige l'engagement de poursuite envers quiconque expose des opinions favorables à l'homosexualité. Les célébrations de la fierté gaie sont interdites et il est illégal de fournir des renseignements sur les relations homosexuelles à des mineurs. Les étrangers trouvés coupables de ce crime pourraient se voir imposer des amendes et risquent jusqu'à 15 jours d'incarcération dans une prison russe.

**21 janvier 2014** – Peu importe l'objectif d'un club scolaire, tous cherchent à pousser les élèves à atteindre un but supérieur. Les alliances gai-hétéro dans certaines écoles canadiennes pourraient toutefois aller un peu plus loin, en faisant la promotion de la tolérance et en tissant des liens qui mènent ultimement à un milieu scolaire plus sécuritaire et à un nombre réduit de tentatives de suicide. De surcroît, une nouvelle étude démontre que cela fonctionne!

Sous la gouverne entière des élèves, les alliances encouragent quiconque s'identifie comme LGBTQ (lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer), comme hétérosexuel ou comme personne en questionnement à y adhérer. L'objectif est de faire de l'école un endroit sécuritaire pour tous. Environ un élève sur quatre affirme avoir été intimidé à l'école, et d'autres affirment avoir été victimes de cyberintimidation, selon le département de la Santé et des Services sociaux. Les jeunes LGBTQ, toutefois, sont à plus haut risque de subir tous les genres d'intimidation, et environ 55,2 % affirment avoir été victimes de cyberintimidation.

« Nous savons que les élèves LGBTQ sont à plus haut risque de suicide, en partie parce qu'ils sont davantage victimes d'intimidation et de discrimination », selon Elizabeth Saewyc, auteure principale de l'étude et professeure au département de soins infirmiers de l'Université de la Colombie-Britannique. « Cependant, les élèves hétérosexuels peuvent également être victimes d'intimidation homophobe. Lorsque les policiers et des programmes comme les alliances sont en poste suffisamment longtemps pour changer le milieu scolaire, la santé mentale de tous s'en porte mieux, peu importe l'orientation sexuelle. »

L'étude a examiné plus de 21 000 élèves de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année du secondaire. Les élèves venaient d'écoles qui avaient établi des politiques contre l'intimidation homophobe ou des alliances gai-hétéro, ou qui n'avaient ni l'une ni l'autre. Dans les écoles qui avaient des alliances, la discrimination envers les élèves LGBTQ avait diminué de plus de la moitié. Les élèves hétérosexuels étaient également victimes de moins d'intimidation, et les garçons étaient moitié moins susceptibles de commettre une tentative de suicide. Les écoles avec des politiques contre l'intimidation ont également noté une réduction des pensées suicidaires et des tentatives de suicide – de plus de 70 % chez les garçons et d'environ 66 % chez les filles.

**5 février 2014** – L'Université Trinity Western cherche à mobiliser le soutien pour sa faculté de droit projetée – qui fait l'objet d'une opposition féroce de certains avocats et universitaires – et prévient ses anciens élèves que la liberté de religion est en péril au Canada. Dans un courriel, le vice-président des anciens élèves de Trinity Western, Scott Campbell, invite les diplômés à soutenir l'école et demande aux anciens élèves LGBT « d'ajouter leur voix à cette discussion importante ». Les barreaux de plusieurs provinces font l'objet de pressions grandissantes pour remettre en question la reconnaissance professionnelle des futurs diplômés en droit de l'université confessionnelle de Langley en Colombie-Britannique, qui interdit l'intimité entre personnes de même sexe.

La lettre mentionne également une vidéo du président de l'université, Bob Kuhn, qui affirme que l'opposition à sa nouvelle faculté de droit va au-delà de la préoccupation de formation des avocats et « s'attaque au cœur même de la liberté de religion au Canada ». Ses détracteurs soutiennent que l'interdiction par l'école de toute intimité sexuelle, sauf entre un homme et une femme mariés, est discriminatoire. Ceci incite M. Kuhn – lui-même avocat – à demander à ses anciens élèves de « soutenir l'école et de prier avec eux ».

L'Université Trinity Western prévoit ouvrir les portes de sa faculté de droit en 2016, ayant obtenu, en décembre 2013, l'approbation de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et du gouvernement de la Colombie-Britannique. Cependant, des avocats et des professeurs de droit invitent les ordres professionnels de juristes provinciaux, qui détiennent l'autorité nécessaire de refuser la reconnaissance professionnelle des diplômés, à reconsidérer leur position. Si certains le font, cela pourrait retarder, voire saborder, l'ouverture de la faculté de droit. La Nova Scotia Barristers' Society a entrepris un examen, et les ordres d'autres provinces, dont l'Ontario, pourraient lui emboîter le pas.

**6 février 2014** – Un bébé de Vancouver devient le premier enfant en Colombie-Britannique avec trois parents inscrits sur son acte de naissance. Della Wolf Kangro Wiley Richards, âgée de trois mois, est la fille d'un couple de parents lesbiens et de leur ami. La nouvelle Loi sur le droit de la famille de la Colombie-Britannique, qui est entrée en vigueur l'an dernier, permet trois parents, voire plus.

La Colombie-Britannique est la première province du Canada à avoir une loi autorisant l'inscription de trois parents sur l'acte de naissance, quoique cela se soit produit ailleurs à la suite de procédures judiciaires.

« Jusqu'à maintenant, un enfant ne pouvait avoir que deux parents juridiques », a déclaré l'avocate Barbara Findlay, qui écrit son nom sans majuscule et a aidé les trois parents à mener à bien le processus. « Il y a maintenant une limite maximale de – on ignore combien de parents. Il a une disposition pour au moins quatre parents, et possiblement plus », ajoute Findlay.

La nouvelle Loi sur le droit de la famille, qui est entrée en vigueur en mars 2013, vise à clarifier qui est un parent et qui n'en est pas un, tandis que de plus en plus de couples se tournent vers la procréation assistée. La Loi autorise les donneurs à être inscrits comme parents supplémentaires, si les parents signent une entente écrite avant la conception.

## Le mariage gai – un historique

**20 novembre 2013** – Devant une foule de milliers de personnes à l'Université de l'Illinois, le gouverneur Pat Quinn entérine le projet de loi 10 du Sénat en loi, donnant à l'**Illinois** l'égalité du mariage.

**20 novembre 2013** – La Commission des droits de la personne de la Chambre des députés du **Brésil** approuve la tenue d'un référendum sur le mariage homosexuel, qui pourrait avoir lieu en octobre 2014, au même moment que les élections présidentielles et parlementaires.

**27 novembre 2013** – Le même mois où la Cour de Strasbourg tranche que la **Grèce** contrevient à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales en ne permettant pas les partenariats civils, le pays annonce une loi pour la reconnaissance juridique des couples de même sexe qui cohabitent.

Selon la Cour européenne de justice, des dix-neuf pays ayant des formes juridiques pour l'union des couples intégrées dans leurs lois, seules la Grèce et la Lituanie ont exclu la protection juridique pour les couples de même sexe.

**1<sup>er</sup> décembre 2013** – Une majorité de **Croates** vote pour interdire le mariage homosexuel lors d'un référendum, ce qui constitue une victoire importante du parti conservateur appuyé par l'Église catholique de ce nouveau pays de l'Union européenne (UE). Ce résultat signifie que la constitution croate sera modifiée pour interdire le mariage homosexuel.

Le vote a profondément divisé la Croatie. Les groupes libéraux ont dit que la question référendaire contrevient aux droits fondamentaux de la personne. Les groupes appuyés par l'Église ont obtenu 750 000 signatures pour son appui. Le pays de 4,4 millions d'habitants, qui est devenu le 28<sup>e</sup> pays membre de l'UE en juillet, a fait des avancées pour l'amélioration des droits des homosexuels, mais des questions comme le mariage homosexuel demeurent délicates. Le référendum a été demandé par le groupe conservateur *In the Name of the Family* après que le

gouvernement de centre-gauche de la Croatie ait ébauché un projet de loi permettant aux couples homosexuels de s'inscrire comme « partenaires de vie ».

**2 décembre 2013** – Après plusieurs semaines de préparation, les groupes qui s'opposent au mariage homosexuel à **Taiwan** arrivent par autobus comblés à Taipei pour une grande manifestation alors que le gouvernement réfléchit à des révisions juridiques qui rendraient possibles les unions entre conjoints de même sexe. Selon les organisateurs, jusqu'à 350 000 personnes sont venues participer à l'activité, qui se voulait un moyen de pression sur les législateurs de ne pas amender l'article 972 du Code civil, qui ouvrirait la porte aux mariages homosexuels.

**12 décembre 2013** – La haute cour de l'**Australie** renverse une loi autorisant le mariage homosexuel sur le Territoire de la capitale de l'Australie. Le parlement du Territoire de la capitale de l'Australie a entériné un projet de loi au mois d'octobre pour faire du Territoire la première partie de l'Australie à légaliser le mariage homosexuel. Toutefois, le gouvernement national a contesté la décision, affirmant qu'elle était inconséquente avec les lois fédérales. Quelque 27 couples mariés depuis l'entrée en vigueur de la loi verront leur union déclarée invalide.

Le tribunal dit que la question devrait être tranchée par le parlement qui, en septembre 2012, avait rejeté une législation sur le mariage homosexuel.

**19 décembre 2013** – Dans une décision historique, la Cour suprême du **Nouveau-Mexique** déclare que les droits matrimoniaux doivent être étendus aux couples de même sexe dans tout l'État. Le plus haut tribunal de l'État a décidé de façon unanime que de refuser aux couples de même sexe engagés le droit au mariage contrevenait à la clause sur l'égalité de protection des lois de la constitution du Nouveau-Mexique.

**20 décembre 2013** – Un juge fédéral déclare inconstitutionnelle l'interdiction par l'**Utah** du mariage homosexuel, ordonnant que l'égalité du mariage soit en vigueur immédiatement dans tout l'État. Il n'y a aucune suspension d'ordonnance, ce qui signifie que les couples gais et lesbiens peuvent demander une licence de mariage dès maintenant en Utah, quoiqu'il soit possible que l'on en appelle de la décision.

L'Utah est le 18<sup>e</sup> État à étendre les droits matrimoniaux aux couples homosexuels.

**15 janvier 2014** – Un juge décide que l'interdiction du mariage homosexuel dans l'État américain de l'**Oklahoma** est inconstitutionnelle.

**27 janvier 2014** – Trente-quatre couples, homosexuels et hétérosexuels, sont mariés à l'écran lors de la cérémonie des **Grammy Awards**. Queen Latifah a célébré la cérémonie. Le service faisait partie d'une représentation de Macklemore & Ryan Lewis avec Madonna. Macklemore & Ryan Lewis a reçu le prix du meilleur nouvel artiste lors de la remise des prix. La chanson *Same Love* est devenue l'an dernier l'hymne du mouvement pour l'égalité du mariage aux États-Unis.

**4 février 2014** – Le parlement **écossais** entérine par une forte majorité un projet de loi autorisant les mariages homosexuels au pays, malgré l'opposition des deux plus importantes Églises de l'Écosse. Le parlement a voté 105 voix contre 18 en faveur du projet de loi, qui permettra le mariage homosexuel en Écosse aussi tôt qu'à l'automne.

## Les nouvelles internationales

**20 décembre 2013 (The Advocate)** Le parlement de l'**Ouganda** adopte soudainement le projet de loi homophobe qui sommeillait depuis longtemps, même le premier ministre a dit qu'il n'y avait pas assez de députés présents pour obtenir quorum et valider le vote. Le projet de loi homophobe a été présenté pour la première fois par le député David Bahati en 2009, et à l'époque, il prévoyait la peine de mort pour certains cas d'« homosexualité aggravée », y compris dans le cas d'une personne porteuse du VIH ou d'une relation mettant en cause une personne mineure. La BBC rapporte que la peine de mort a été remplacée pour un emprisonnement à vie dans de tels cas, mais maintient une condition antérieure qui impose une peine d'emprisonnement pour quiconque ne rapporte pas un « homosexuel connu » à la police.

Bahati, le premier parrain du projet de loi et l'un de ses plus ardents défenseurs, a dit que le vote était « une victoire pour l'Ouganda. Je suis heureux que le parlement ait voté contre le mal. »

Après la présentation du projet de loi en 2009, des tollés à l'échelle internationale l'avaient freiné. Le Président Obama l'a qualifié d'« odieux », et certains alliés internationaux ont menacé d'annuler leur aide à l'Ouganda si la loi était adoptée. Cependant, même sans son adoption, des personnes LGBT ont été arrêtées sans raison, harcelées et battues dans ce pays résolument conservateur.

**25 décembre 2013 (Gay Star News)** Un enseignant du primaire soucieux socialement s'associe à un illustrateur pour la création d'un album illustré qui fait la promotion d'une éducation égalitaire en matière de genre et d'orientation sexuelle. Le livre pour enfants, dont le titre se traduit par « La maison heureuse de Ken », est fondé sur d'authentiques familles homoparentales locales et est le premier du genre à **Taiwan**.

« C'est l'amour qui crée la famille », a dit l'auteur Liu Jia-yu, qui enseigne à Kaohsiung depuis treize ans. « Les enfants n'ont pas de préjugés. Une éducation égalitaire adéquate des genres devrait commencer par les enfants. »

**6 janvier 2014 (The Advocate)** Le pape François poursuit le changement de ton au sein de **l'Église catholique romaine** en ce qui concerne les questions LGBT en demandant à l'Église d'ajuster son approche auprès des enfants de parents homosexuels ou divorcés, quoique les représentants du Vatican se soient empressés de souligner que cela ne signifie pas que le Pape soit ouvert aux unions homosexuelles. « Les unions homosexuelles soulèvent une problématique qui est pour nous parfois difficile à comprendre », a dit le pape François à l'occasion d'une rencontre en novembre 2013 avec les dirigeants d'ordres religieux catholiques. Avec tant de parents dans des relations dites non traditionnelles, le défi de l'Église dans l'exercice de son ministère auprès de leurs enfants est de savoir « Comment proclamer le Christ à une génération en évolution? » de demander le pape François. Il a ajouté : « Nous devons être prudents pour ne pas leur administrer un vaccin contre la foi. »

**14 janvier 2014 (News.com.au)** Le président du **Nigéria**, Goodluck Jonathan, approuve un projet de loi interdisant le mariage homosexuel et les partenariats homosexuels, ce qui a soulevé un tollé à l'échelle internationale. « Jonathan a entériné le projet de loi interdisant le mariage homosexuel parce qu'il abonde dans le sens des attitudes de la plupart des gens envers l'homosexualité au Nigéria », selon le porte-parole de Jonathan, Reuben Abati. « Plus de 90 % des Nigériens s'opposent au mariage homosexuel. Donc, la loi est conforme aux croyances culturelles et religieuses de notre peuple. »

Amnistie Internationale a exhorté Jonathan à rejeter le projet de loi, le qualifiant de « discriminatoire » et pressentant des conséquences « catastrophiques » pour la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre du Nigéria. En vertu de la loi, quiconque contracte un mariage ou un partenariat civil homosexuel est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à quatorze ans alors que de tels partenariats contractés à l'étranger sont considérés comme « nuls ». La loi prévient également que quiconque enregistre, exploite ou participe à un club, une société ou une organisation à caractère homosexuel ou qui, directement ou indirectement, fait une démonstration publique d'une relation homosexuelle contrevient à la loi. La peine peut aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Le Nigéria est une société hautement religieuse, avec quelque 170 millions de personnes divisées à peu près en deux grands groupes, les chrétiens et les musulmans, quoiqu'un grand nombre suive également des religions traditionnelles.

**28 janvier 2014 (Bilirico.com)** Dans un refus entêté de rejoindre le 21<sup>e</sup> siècle, un banc de deux juges de la Cour suprême de **l'Inde** déclare qu'il ne reviendra pas sur sa décision choquante de décembre 2013 de criminaliser de nouveau l'homosexualité en rétablissant son interdiction de la sodomie qui date de l'époque coloniale du pays. Cette décision, qui infirme une décision historique de 2009 d'un tribunal inférieur, a soulevé des tollés en Inde et dans le monde entier. Des politiciens, des représentants gouvernementaux, des grands journaux, des personnalités et des défenseurs des droits des personnes LGBT ont en gros qualifié la décision de la Cour suprême de rétrograde, de « médiévale » et de violation des droits fondamentaux de la personne.

Certains défenseurs des droits de la personne et observateurs présents avaient espéré que les réactions défavorables violentes auraient encouragé le tribunal à revoir sa décision, mais cette annonce de la Cour suprême a éteint ces espoirs. Cela signifie que les relations sexuelles homosexuelles demeureront un acte criminel en Inde



comme ce l'était entre les années 1861 et 2009 (et encore depuis le 11 décembre 2013), punissable d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à dix ans.

On évalue que 14 % à 17 % de la population LGBT mondiale habite en Inde, le deuxième pays le plus peuplé au monde.

Il semble exister deux options pour la population LGBT de nouveau criminalisée en Inde. La première est la ligne de conduite que la Cour suprême de l'Inde a présentée dans sa décision au mois de décembre : la révocation parlementaire. Cependant, comme l'a rapporté le *New York Times*, il est pratiquement impossible que cela se produise. Il y a peu de chance que le parlement agisse là où la Cour suprême ne l'a pas fait. Les défenseurs de la loi et ses opposants s'entendent sur ce point. Et avec le parti Bharatiya Janata, un groupe nationaliste et conservateur hindou, qui semble être en ascension avant les élections fédérales du printemps, la perspective d'un changement législatif dans les années à venir est peu probable, selon les analystes.

Anjali Gopalan, fondatrice d'une organisation caritative qui a entamé des poursuites pour faire renverser la loi de 1861, a dit avoir été « stupéfaite » par la décision. « Cela nous fait reculer loin, très loin en arrière. La Cour suprême n'a pas que laissé tomber la communauté LGBT, a dit Mme Gopalan, mais aussi la constitution indienne ».

L'option de dernier recours est ce qu'on appelle une pétition correctrice, par laquelle une partie lésée demande aux juges principaux parmi les 28 membres de la Cour suprême de l'Inde d'intervenir pour protéger les droits fondamentaux de la personne de toute violation.

**7 février 2014 (Buzz Feed)** À en juger par le comportement des policiers à l'égard de plusieurs manifestations en **Russie** dès le début des Jeux olympiques, l'interdiction du pays concernant la soi-disant propagande homosexuelle ne s'applique qu'à ceux qui adoptent une position en faveur des LGBT, pas à ceux qui font la promotion de la haine homophobe.

Quatre militants LGBT ont été arrêtés à Saint-Pétersbourg alors qu'ils tentaient de dérouler une bannière citant la charte olympique qui promet du sport sans discrimination. Les militants ont été entourés de manière inattendue par les policiers alors qu'ils approchaient du site de leur protestation au cœur de Saint-Pétersbourg. Ils prévoyaient tenir la bannière où se lisait « La discrimination est incompatible avec le mouvement olympique. 6<sup>e</sup> principe de la charte olympique », mais les policiers ont interrompu la manifestation alors que les militants tentaient de prendre des photos avec la bannière. Certains militants soupçonnent les représentants du gouvernement d'espionner les conversations téléphoniques privées, puisque la manifestation prévue n'était pas annoncée et que seules les personnes impliquées étaient au courant de sa tenue.

À peine une heure plus tard, jusqu'à dix militants LGBT ont été arrêtés sur la place Rouge de Moscou alors qu'ils entonnaient l'hymne national russe en brandissant des drapeaux arc-en-ciel et russes.

Toutefois, alors que les policiers russes sont généralement rapides à arrêter les manifestants LGBT, ils auraient laissé une manifestation homophobe à Sotchi se poursuivre sans intervenir. Les manifestants brandissaient des affiches en russe et en anglais, y compris une affiche classique que les Américains LGBT ont probablement l'habitude de voir lors des célébrations de la Fierté, et dont le titre est : « Homo Sex Is Sin » (« Les relations homosexuelles sont un péché »).

## Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

### MARS 2014 :

#### ◆ Dimanche 9 mars – 10 h 30

**MONTRÉAL : GLISSADE FAMILIALE AU PARC PELICAN**  
**VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS.**

#### ◆ Dimanche 16 mars à partir de 10 h 00

**QUÉBEC : ACTIVITÉ FAMILIALE : CABANE À SUCRE**

Rassemblons-nous pour se sucrer le bec à l'Érablière du Lac-Beauport ! Brunch, tour en poney, concours de sciage de bois et de planche à clous au menu ;-)

Plus de 12 ans : 22,95 \$

Enfants 6 ans à 12 ans : 12,95 \$

1 ans à 5 ans : 6,95 \$ (tour de poney inclus)

12 mois et moins : gratuit

#### **Pour réserver:**

[https://docs.google.com/forms/d/1vCYhgcnQ9AAkFPYWw\\_j\\_\\_J9ONIUQGzQerilyUYW69ml/viewform](https://docs.google.com/forms/d/1vCYhgcnQ9AAkFPYWw_j__J9ONIUQGzQerilyUYW69ml/viewform).

**Réservations nécessaires.**

#### ◆ Mardi, 18 mars à 19 h

**QUÉBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 3 : CLINIQUES DE FERTILITE**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

**Lieu: Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault**

**1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)**

#### ◆ Samedi 29 mars à 10 h 00

**ATELIER DE MASSAGE PARENT-BEBE (PREMIERE SESSION)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

#### ◆ Dimanche 30 mars à 11 h 00

**ACTIVITÉ FAMILIALE : L'ÉRABLIÈRE LES FEMMES COLLIN (LANAUDIÈRE).**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

### AVRIL 2014 :

#### ◆ Mardi, 8 avril à 19 h

**QUÉBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 4: COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

**Lieu : Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault**

**1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)**

#### ◆ Mercredi 16 avril à 19 h

**MONTRÉAL : CONFÉRENCE SPÉCIALE ET FILM POUR LES PARENTS TRANS**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements.

**Lieu: UQAM, Salle DS-1950, Pavillon Alexandre de Sève, 320 rue Ste-Catherine, Est.**

◆ **Lundi 28 avril à 19h**

**MONTRÉAL : CONFÉRENCE + FILM ('PATERNAL INSTINCT') SUR LA GESTATION PAR AUTRUI (MÈRES PORTEUSES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements.

**Lieu: Centre St-Pierre, 1212, rue Panet, Salle 203**

**MAI 2014:**

◆ **Mardi 6 mai à 19 h**

**QUEBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 5 : OUVERTEMENT HOMOSEXUEL : SURVIVRE À LA GARDERIE ET À L'ÉCOLE PRIMAIRE (POUR FEMMES ET HOMMES)**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

**Lieu : Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault**

**1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)**

◆ **Mardi 20 mai à 19 h**

**MONTRÉAL : CONFÉRENCE SUR LA SÉPARATION PARENTALE ET LA RECOMPOSITION FAMILIALE, ÇA TOUCHE AUSSI NOS FAMILLES!**

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements.

**Lieu: Maison Parent Roback, 110, rue Ste-Thérèse, salle 103-107, Vieux-Montréal, H2Y 1E6**

\*\*\*\*\*

**ANNONCE :**

Nous avons le bonheur de vous annoncer la venue au monde de notre petite **Emma-Jeanne Bellemare**, née le **vendredi, 15 novembre 2013 à 07h39**. Emma-Jeanne est née très rapidement (et l'anesthésiste n'était pas disponible au moment souhaité)... Un petit bébé de 7 lbs. et de 53 cm, patiente, tranquille et éveillée. Elle fait le bonheur de ses 2 mamans, **Julie Bérubé et Lyne Bellemare**, et de sa grande soeur de 3 1/2 ans, **Adèle Bellemare**.

**BABILLARD :**

◆ **Le Centre des femmes du Verdun** offre l'écoute individuelle pour lesbiennes les mercredis de 9 h – 12 h et une série d'ateliers sur les relations lesbiennes saines. Pour plus d'information : 514-767-0384 ou site Web : [www.centredesfemmesdeverdun.org](http://www.centredesfemmesdeverdun.org)

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francs. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info : [margelleboisfrancs@hotmail.com](mailto:margelleboisfrancs@hotmail.com)

[www.lamargelle.spaces.live.com](http://www.lamargelle.spaces.live.com)

**819-758-3384**

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. 514-486-9400 (Alys Geiger), [www.dorshei-emet](http://www.dorshei-emet), or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : [www.cdfrdp.qc.ca](http://www.cdfrdp.qc.ca) ainsi que le site de notre regroupement : [www.rcentres.qc.ca/propos.html](http://www.rcentres.qc.ca/propos.html)

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032, St-Hubert (métro Beaubien). Téléphone (514)277-7445, télécopieur (514)277-1689

♦ **The Kid Scoop** : La référence tout-en-un pour les activités des enfants : [www.kidscoop.com](http://www.kidscoop.com)

#### **DIVERS :**

♦ Traducteurs, rédacteurs, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org)

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts [www.ccglm.org/fr-b](http://www.ccglm.org/fr-b) vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir familles d'accueil. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une adoption. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à [rena\\_rubin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca).

.....  
Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à [info@familleshomoparentales.org](mailto:info@familleshomoparentales.org) ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

\*\*\*\*\*  
♦ LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. J. Freed, (514) 489-8633 [www.jfreed.ca](http://www.jfreed.ca)

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 [marieandreeboivin@yahoo.ca](mailto:marieandreeboivin@yahoo.ca)